

BREFCENTRE Synthèses

Bulletin Régional Travail Emploi Formation

N°142
Août 2012

Ralentissement des suppressions d'emploi en 2011

Après avoir connu une très forte hausse en 2009 avec 6 475 emplois supprimés, la région Centre a enregistré en 2010 une nette diminution des suppressions d'emploi, qui s'est confirmée en 2011 (3 145). Les liquidations judiciaires demeurent le principal motif ayant conduit aux suppressions d'emploi.

Si la répartition sectorielle traduit la fragilité du secteur de la métallurgie au niveau régional, l'Indre-et-Loire apparaît comme principalement touché par les difficultés du marché du travail.

En 2011, le nombre d'emplois supprimés dans les établissements de 10 salariés et plus en région Centre s'élève à 3 145, soit une baisse de -14,8 % sur un an. Durant la période 2008 à 2009, la France enregistre un retournement de son cycle de croissance. En revanche, l'année 2011 est marquée dans la région par une nette diminution des suppressions d'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus. Après une forte dégradation en 2009 avec 6 475 emplois supprimés, le ralentissement des licenciements observé en 2010 se confirme en 2011. Depuis 2005, c'est la première année que les pertes d'emploi passent sous le seuil des 3 500.

En 2011, ralentissement des suppressions d'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus



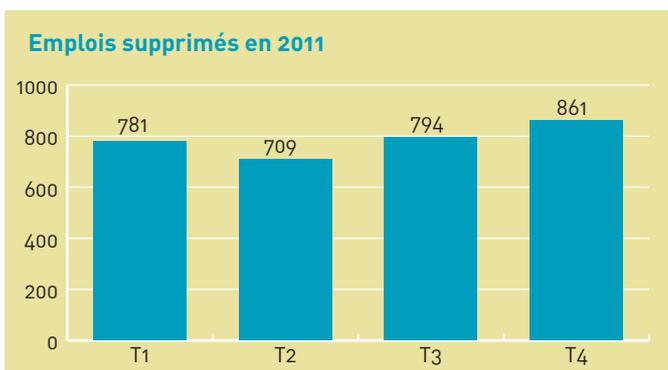
Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

→ Les suppressions d'emploi en 2011

Toutefois, une hausse relative des suppressions d'emploi s'observe sur le second semestre 2011 : 794 emplois sont perdus au troisième trimestre et 861 au quatrième. Ces pertes sont légèrement supérieures à celles observées sur ces mêmes trimestres en 2010. Cette tendance traduit le contexte incertain de l'économie à la fin de l'année 2011.

D'après l'Insee, les entreprises industrielles régionales ont augmenté leur production début 2011 afin de répondre aux commandes et de reconstituer leurs stocks ; mais l'activité a ralenti au second semestre. Dans les services, le dynamisme faiblit également sur cette période.

Emplois supprimés dans les établissements de 10 salariés et plus par trimestre en 2011



Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

Diminution des annonces de suppressions d'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus en 2011

Etablissements de 10 salariés et plus touchés par une annonce de suppressions d'emploi



Emplois supprimés en 2011 dans les établissements de 10 salariés et plus



Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

La liquidation judiciaire : une annonce sur deux à l'origine des suppressions d'emploi

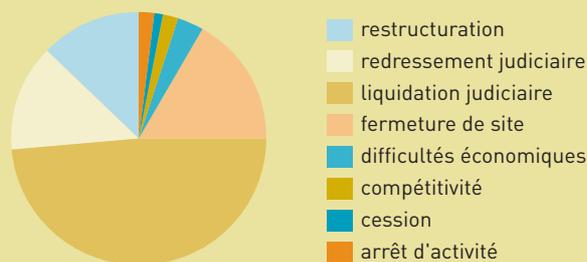
Sur les 95 établissements touchés de 10 salariés et plus, le principal motif de suppressions d'emploi demeure la liquidation judiciaire. Elle représente près de la moitié des annonces de licenciements en 2011 (48 %). Les autres motifs récurrents sont la fermeture de site, le redressement judiciaire, suivi par la restructuration.

En termes d'emploi, c'est près de 1 400 emplois qui disparaissent pour motif de liquidation judiciaire, soit 45 % des licenciements. Pour la fermeture de site, la proportion s'élève à 20 %, 14 % pour la restructuration et 9 % pour le redressement judiciaire. Cette répartition est proche de celle de 2010. En revanche, en 2009, les restructurations impactaient plus l'emploi : près de 1 800 suppressions contre 1 400 pour motif de liquidation judiciaire, ces deux derniers motifs représentant la moitié des pertes d'emploi de 2009.

Fragilité du secteur de la métallurgie

Les secteurs qui ont supprimé le plus d'emplois en 2011 sont ceux de la métallurgie, de la construction suivis de très près par l'industrie pharmaceutique et le secteur des transports. Ces quatre secteurs représentent 47 % des pertes d'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus. D'après les perspectives de conjoncture de l'Insee, le quatrième trimestre 2011 marque un redressement dans certains secteurs industriels

Répartition des motifs à l'origine des suppressions d'emploi en 2011



Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

tels que la chimie ou la pharmacie alors qu'en revanche celui de la construction reste marqué par un fléchissement de l'emploi salarié.

Près de six suppressions d'emploi sur dix concernent l'industrie en 2011, proportion moindre qu'entre 2007 et 2009 (77 % à 86 %). Ces taux s'expliquent par le poids de l'industrie en région Centre et par le fait que ce secteur concurrentiel est plus exposé lors des difficultés économiques. En effet, le Centre reste la 2^{ième} région française exportatrice de produits pharmaceutique et de parfums et cosmétiques, derrière l'Île-de-France.

Répartition des suppressions d'emploi par secteur d'activité

Secteurs d'activité en A38	Emplois supprimés
Agriculture, sylviculture et pêche	30
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	177
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	270
Industrie chimique	55
Industrie pharmaceutique	363
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	71
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	405
Fabrication d'équipements électriques	230
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	90
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	149
Construction	364
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	227
Transports et entreposage	345
Hébergement et restauration	34
Edition, audiovisuel et diffusion	46
Activités informatiques et services d'information	10
Activités financières et d'assurance	32
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	65
Activités de services administratifs et de soutien	34
Enseignement	29
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	40
Arts, spectacles et activités récréatives	38
Autres activités de services	41
TOTAL	3 145

Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

L'Indre-et-Loire fortement touché

Depuis 2005, le nombre d'emplois supprimés évolue de manière différente selon les départements. L'Indre-et-Loire compte près d'un tiers des pertes d'emploi régionales en 2011. C'est ainsi le territoire le plus touché, loin devant les autres départements. De plus, c'est le seul département qui voit ce nombre croître de manière très importante, passant de 614 à 1 084 entre 2010 et 2011. L'autre département également concerné est l'Eure-et-Loir mais de manière beaucoup plus mesurée. En revanche, le Cher, l'Indre, le Loiret et le Loir-et-Cher connaissent une diminution des licenciements.

Les principaux secteurs touchés dans l'Indre-et-Loire sont la métallurgie, le travail du bois-industries du papier-imprimerie, et les transports-entrepôt. Ils concentrent 60 % des licenciements du département.

Toutefois, l'Indre-et-Loire, qui concentre un quart des emplois salariés régionaux (hors agriculture et administration), est le deuxième département du Centre après le Loiret (près de 30 %). Quant à l'Eure-et-Loir, cette part s'élève à 15 %.

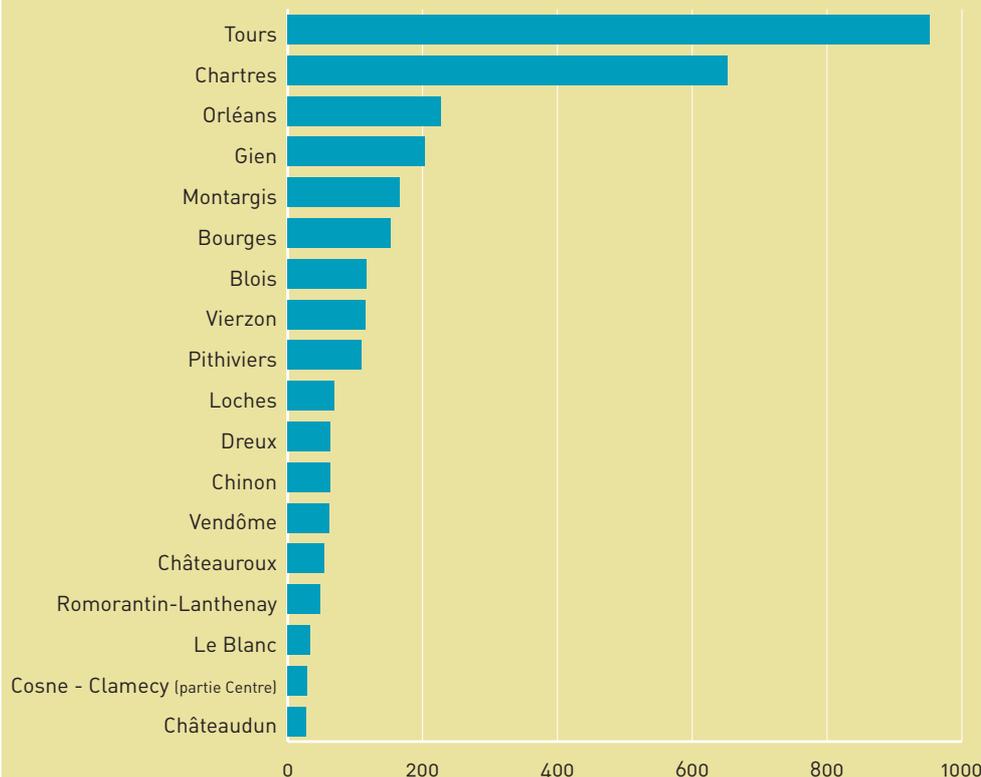
Nombre d'emplois supprimés depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cher	440	717	200	335	490	512	322
Eure-et-Loir	415	1 198	1 007	1 191	811	685	742
Indre	770	570	60	443	921	379	87
Indre-et-Loire	846	551	1 024	689	2 124	614	1 084
Loir-et-Cher	479	410	410	428	707	447	228
Loiret	808	1 072	1 159	1 241	1 422	1 055	682
Centre	3 758	4 518	3 860	4 327	6 475	3 692	3 145

Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

La zone d'emploi de Tours se manifeste par le nombre le plus élevé d'emplois supprimés (952) en 2011, précédant ainsi la zone de Chartres (652). Avec 30 % du total des licenciements, la situation de la zone d'emploi de Tours laisse apparaître des signes de fragilité.

Nombre d'emplois supprimés en 2011 par zone d'emploi 2010



Source : DGEFP - DIRECCTE Centre

Selon l'article L1233-46 du code du travail, l'employeur notifie à l'autorité administrative tout projet de licenciement pour motif économique de 10 salariés ou plus dans une même période de trente jours. Dans les entreprises de cinquante salariés et plus, selon l'article L1233-61 du même code, lorsque que le projet de licenciement concerne aussi 10 salariés ou plus sur une période de trente jours, l'employeur établit et met en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi pour éviter les licenciements ou en limiter le nombre.

Les unités territoriales, seuls échelons à détenir l'information, sont tenues de fournir un certain nombre de remontées statistiques et qualitatives régulières. Ces informations sont traitées au niveau national par différents services de la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle) et par la DARES.

Les unités territoriales renseignent l'applicatif SI-PSE pour le ou les établissements immatriculés dans leur département. Ne sont pas saisis dans le bandeau « établissements » les licenciements concernant moins de 10 salariés par établissement. La DIRECCTE vérifie la cohérence des informations saisies sur sa région. L'exploitation des données pour cette étude est réalisée à partir d'un document trimestriel transmis par la DIRECCTE. Ce document comporte deux tableaux, l'un reprenant les procédures de plus de 10 suppressions d'emploi annoncées (Plan de sauvegarde et décisions judiciaires), l'autre les menaces de suppressions d'emploi.

Cette étude exploite le premier tableau d'annonces de suppressions d'emploi égales ou supérieures à 10.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES</p>
<p>MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR</p>
<p>MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF</p>
<p>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL</p>
<p>MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME</p>

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du
Centre**

12, place de l'Étape - CS 85809 - 45058 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Michel DERRAC

Réalisation : Pascale CASAMAYOU - Myriam RAUX (Service Etudes
Evaluation Statistiques)

Mise en page : Sylvie GAILLOT